

Arrêté du 4 mars 1988 fixant la liste des emplois de directeur général des centres hospitaliers régionaux ayant accès à l'échelon fonctionnel prévu à l'article 2 du décret n° 88-163 du 19 février 1988.

04/03/1988

Consulter également [le décret n° 88-163 du 19 février 1988.](#)